

SECRET

N° 11 /PR/MJL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;
VU la loi n°6I-47 du 18 Octobre 196I portant création
d'un tribunal administratif au Dahomey ;
VU le décret n°6I-398/PR/MJL du 6 Décembre 196I pris
pour l'application de la loi précitée ;
SUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont nommés Membres du Tribunal
administratif du Dahomey :

A/ Membres titulaires : MM. VIAUD-MURAT
NARFEZ
GUINOT, magistrats

B/ Membres suppléants : MM. De SEVRAY
FIDEGNON

ARTICLE 2.- M. VIAUD-MURAT est nommé Président du
Tribunal administratif du Dahomey.

ARTICLE 3.- M. GBENOU Grégoire est nommé Procureur
près ledit tribunal.

ARTICLE 4.- Avant d'entrer en fonctions, les
magistrats désignés ci-dessus prêteront serment devant la
Chambre administrative de la Cour Suprême en audience
solennelle.

ARTICLE 5.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du
présent décret qui sera enregistré, communiqué et publié
partout où besoin sera.

PORTO-NOVO, le 16 JANVIER 1962.

AMPLIATIONS :

PR.....	15
CS.....	3
MJL.....	5
PG.....	1
Près.Cour Appel...	1
Parquet.....	1
Mission.A.C.....	1
D.P.....	2
JORD.....	1
Intéressés.....	6
Archives.....	6

H. M A G A.